



Québec 

ON S'ACTIVE EN MAURICIE

VOLET ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER



DOCUMENT DE PRÉSENTATION

2024-2025

MISE À JOUR : DÉCEMBRE 2024

DESCRIPTION

Le volet événements sportifs vient en support à l'organisation et à la tenue de compétitions sportives régionales (incluant les Jeux régionaux en format compétition) interrégionales et provinciales sur le territoire de la Mauricie. Ce soutien financier est accordé au comité organisateur.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- ➔ Augmenter le nombre d'événements sportifs compétitifs en Mauricie.
- ➔ Soutenir financièrement la tenue d'événements d'envergure régionale, interrégionale et provinciale sur le territoire mauricien.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- ➔ La compétition doit être mise en œuvre par une organisation sportive reconnue par sa fédération sportive ou par le RSEQ Mauricie. Municipalités, villes, MRC et conseils de bande.
- ➔ L'événement doit avoir lieu entre le 1er avril 2024 et le 31 mars 2025.
- ➔ Le comité d'analyse des demandes se réserve le droit de limiter le nombre d'événements soutenus pour une même organisation.
- ➔ Afin de déterminer l'envergure de l'événement, il est important de définir les éléments suivants :
 - **compétition régionale:** Au moins deux clubs, associations ou écoles sont interpellés.
 - **compétition interrégionale:** Au moins deux régions participent à la compétition.
 - **compétition provinciale:** Au moins quatre régions sont rassemblées dans le cadre de la compétition.



ÉVÉNEMENTS NON ADMISSIBLES

- Les événements soutenus par le Programme de soutien aux événements sportifs (PSES) (Plus de 500 participants et ayant un budget supérieur à 50 000\$).
- Les événements qui reçoivent déjà un financement de la part du ministère de l'Éducation du Québec.
- Les compétitions d'envergure nationale (canadienne) et plus.
- Les matchs de ligues, les camps de sélection et les camps d'entraînement.
- Les compétitions de sport électronique et sport motorisé.
- Les événements caritatifs (levée de fonds) et les événements non sanctionnés par une fédération sportive.

MONTANTS POTENTIELS

Régional	Interrégional
500 \$ à 2 000 \$	500 \$ à 2 000 \$
Jeux du Québec (JDQ)	Provincial
500 \$ à 2 500 \$	1 000 \$ à 4 000 \$

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Location de plateaux
- Achat ou location de matériel nécessaire à la tenue de l'événement
- Rémunération des officiels
- Frais de déplacement des officiels
- Publicité et promotion
- Rémunération des thérapeutes sportifs
- Dépenses relatives à la sécurité*
- Les frais de sanction

*Certaines conditions s'appliquent

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Récompenses, médailles, trophées
- Prix de présence
- Dépenses destinés à un individu (bénévole ou participant)
- Dépenses liées à l'alimentation ou l'hydratation
- Les taxes
- Les frais d'hébergement

POUR DÉPOSER UNE DEMANDE

- Remplir le formulaire de demande.
- Celui-ci devra être déposé avant l'événement le 12 mars 2025.
- Le montant accordé sera établi en fonction du niveau de compétition, la durée de celle-ci, le nombre de participants et les dépenses prévues.
- Une prévision budgétaire est exigée : revenus et dépenses.
- Les preuves justificatives (reçus et factures) devront être soumises pour que le financement soit versé à la suite de l'événement, à la première de ces échéances : 30 jours après la réalisation de votre projet ou le 30 avril 2025.
- Le logo de l'URLSM devra apparaître dans les communications de l'événement et sur le site de compétition.
- La subvention pourrait être ajustée à la baisse si les informations reçues ne sont pas conformes à la demande.
- Le soutien financier est disponible jusqu'à l'épuisement des fonds.

Pour déposer une demande, rendez-vous sur notre site internet dans l'onglet :

→ Programme et services → Soutien financier → Événements sportifs en Mauricie

POUR COMPLÉMENT D'INFORMATIONS

Elizabeth Farrier, conseillère en loisir

elizabeth.farrier@urlsmauricie.com

819-691-3075 poste 6534